

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Vu l'article 6 IV in fine de la LOI n° 2020-1379 disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Séance ordinaire du 17 juin 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	HATRI Aïcha	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	MEDVES Jean-François	SEGURA Olivier
COLIN Jean-Marie	GUERMANN Bernard	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	RICCI Roland	
KASPAR-COTRUPI Angèle	ZENNER Bernard	
LUCCHINI Marc	FRANIATTE Éric	
POUGET Clémence	MATHIEU Bertrand	
RENAUX Patricia	CINO Frédéric	
SCHULTZ Laurent	SCHIVRE Marc	
TSCHIERSCH Laurent	TACCONI Pierre	
VEINNANT Bernard	BALCERZAK Roland	
ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry	
BERNARDI Alessandro	ROBINET David	
BEY Michèle	BASTIEN Laure	
CORAZZA Jean-Luc	FRIIO Marie-Rose	

Procurations :

HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	POUGET Clémence
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
WEIS Mathieu	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERGAT Michel	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier

Absents excusés :

PAULY Elsa

Absents non excusés :

BARILLARO Jeremy	DEISS Murielle	DEUTSCH André	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	
SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	VETZEL Caroline	
OCTAVE Henri	BLUDZUS Josette	REBSTOCK-PINNA Alexandra	

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Pendant le point 2 :

Arrivée de Mme RENAUX, Mme HATRI, Mme BEY, M. FERRERO et M. ANDRE pendant le point 2.
Monsieur ANDRE quitte la séance et revient avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Au point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 14

Au point 4 :

Monsieur LUCCHINI ne participe pas au vote du point 4 car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 15

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations), Madame RENAUX et Monsieur TSCHERSCH ne participent pas au vote du point 5 car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 19

Au point 10 :

Monsieur MEDVES (procuration) et Monsieur LORENTZ (procuration) ne participent pas au vote car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

Au point 14 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations) et Monsieur VEINNANT ne participent pas au vote car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citèzen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 12 – DELIBERATION N°2021/I-44 - COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES DU PLAN DE MOBILITE - COMITE DE PILOTAGE ET COMITE TECHNIQUE

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 juin 1999 relative à la création des commissions consultatives du Plan de Déplacement Urbain (PDU) : comité de pilotage (CoPil) / comité technique (CoTec) ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 13 juin 2001 relative à la première modification des commissions consultatives du PDU ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 juillet 2011 relative à la seconde modification des commissions consultatives du projet du PDU ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2012 relative à la troisième modification des commissions consultatives du projet du PDU ;

Le Président expose :

Par délibération du 11 février 2010, le SITCOVAF a décidé de s'inscrire dans une démarche d'élaboration du Plan de Déplacement Urbain.

Par délibération du 22 octobre 2014, le SMiTU a validé la Plan de Déplacement Urbain.

Cependant, le Plan de Mobilité (nouvelle appellation du PDU depuis le 1^{er} janvier 2020) est une démarche continue reposant sur de nombreux intervenants ainsi que sur une démarche collégiale. C'est pourquoi, il incombe de poursuivre le travail déjà engagé au SMiTU par les élus et techniciens dans les différentes commissions consultatives.

Ces commissions, dont la composition a été fixée lors du Comité Syndical du 30 juin 1999, ont été modifiée à trois reprises.

Il est proposé au Comité Syndical, de valider :

- le renouvellement du comité de pilotage et du comité technique
- la composition du comité de pilotage et du comité technique comme suit :

Comité de pilotage :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DREAL
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DDT Moselle
- Le Président du Conseil Régional Grand Est et/ou ses représentants
- Le Président du Conseil Départemental de la Moselle et/ou ses représentants
- Le Président du SCOTAT et/ou ses représentants
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Le Maire et/ou ses représentants des communes du SMiTU

Comité technique :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de la DREAL
- Représentant(s) technique(s) de la DDT Moselle
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Régional Grand Est
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Départemental de la Moselle
- Représentant(s) technique(s) du SCOTAT et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de tous services publics selon les problématiques évoquées au Comité technique

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Représentant(s) technique(s) des communes du SMiTU

Ce comité technique est un groupe de travail et sa composition doit être opérationnelle, il est donc proposé d'inviter d'autres partenaires, organismes ou associations en fonction des besoins de chaque actions du plan de mobilité.

Le Bureau Syndical du 2 juin 2021 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide :

- le renouvellement du comité de pilotage et du comité technique
- la composition du comité de pilotage et du comité technique comme suit :

Comité de pilotage :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DREAL
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DDT Moselle
- Le Président du Conseil Régional Grand Est et/ou ses représentants
- Le Président du Conseil Départemental de la Moselle et/ou ses représentants
- Le Président du SCOTAT et/ou ses représentants
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Le Maire et/ou ses représentants des communes du SMiTU

Comité technique :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de la DREAL
- Représentant(s) technique(s) de la DDT Moselle
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Régional Grand Est
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Départemental de la Moselle
- Représentant(s) technique(s) du SCOTAT et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de tous services publics selon les problématiques évoquées au Comité technique

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Représentant(s) technique(s) des communes du SMiTU

Pour extrait conforme,

Le 18 juin 2021 à Yutz,

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Roger SCHREIBER